

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
de  
SARREGUEMINES**



**Règlement graphique  
Plan d'ensemble Est**

Echelle : 1/5000e

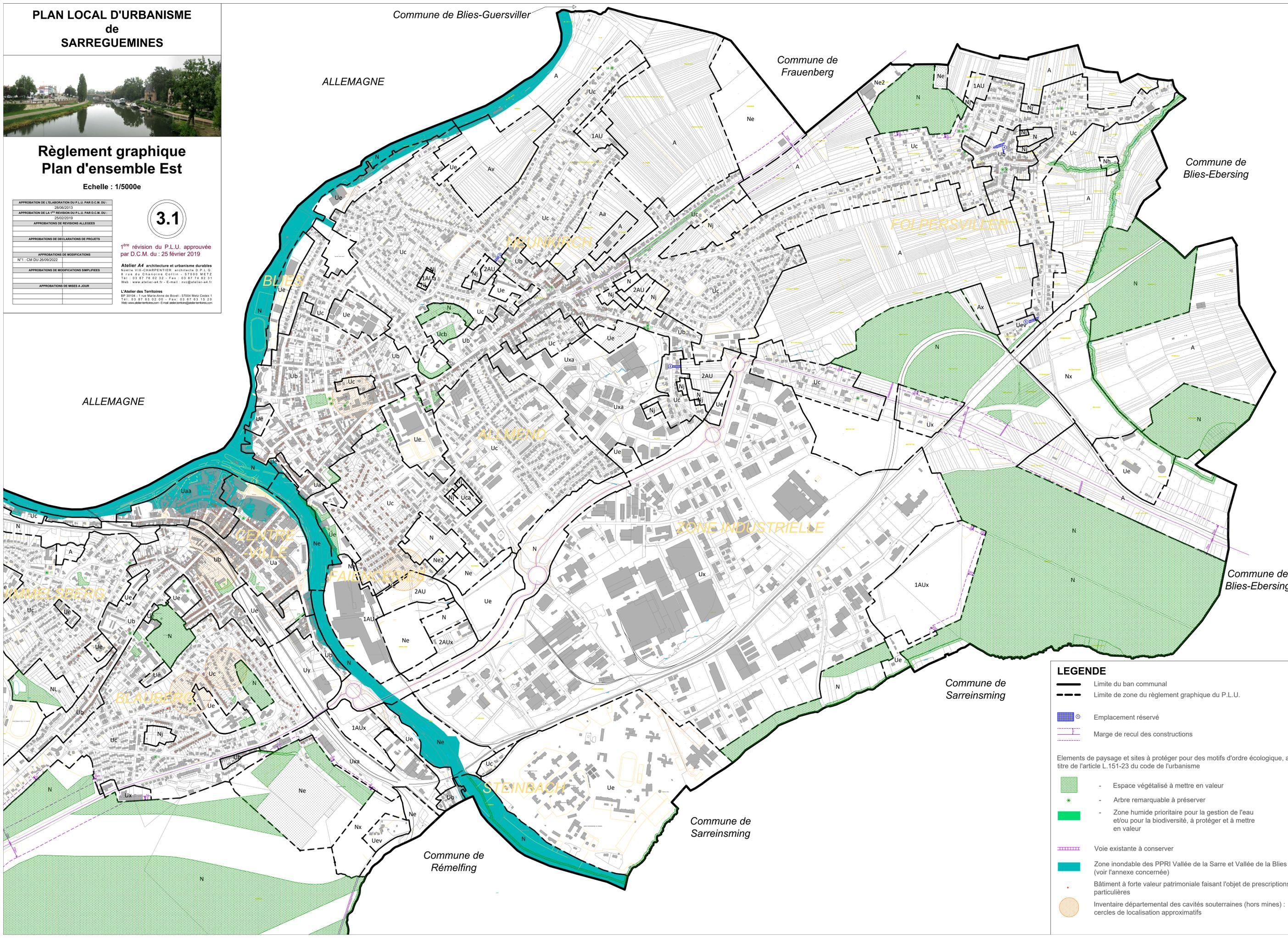
**3.1**

1<sup>ère</sup> révision du P.L.U. approuvée  
par D.C.M. du : 25 février 2019

Atelier A4 architecture et urbanisme durables  
N°101 - V.V. CHARPENTIER - architecte D.P.L.G.  
8 rue du Chanoine Collin - 57000 METZ  
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 91  
Web : www.atelier-a4.fr - E-mail : nvo@atelier-a4.fr

L'Atelier des Territoires  
BP 30104 - 1 rue Marie-Anne de Boissel - 57004 Metz Cedex 1  
Tél : 03 87 83 02 00 - Fax : 03 87 83 15 20  
Web : www.atelier-territoires.com - E-mail : atelier.territoires@atelier-territoires.com

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU :	28/06/2013
APPROBATION DE LA 1 <sup>ère</sup> REVISION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU :	25/02/2019
APPROBATIONS DE REVISIONS ALLEGEEES	
APPROBATIONS DE DECLARATIONS DE PROJETS	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS	
N°1 - CM DU 26/09/2022	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
APPROBATIONS DE MISES A JOUR	



**LEGENDE**

- Limite du ban communal
- Limite de zone du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions

Elements de paysage et sites à protéger pour des motifs d'ordre écologique, au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Espace végétalisé à mettre en valeur
- Arbre remarquable à préserver
- Zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau et/ou pour la biodiversité, à protéger et à mettre en valeur

- Voie existante à conserver
- Zone inondable des PPRI Vallée de la Sarre et Vallée de la Blies (voir l'annexe concernée)
- Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de prescriptions particulières
- Inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) : cercles de localisation approximatifs